



Compte rendu du conseil d'administration du 12 décembre 2024

Le conseil d'administration s'est ouvert à 18h, le 12 décembre 2024, à la maison de l'Age d'Or. La liste d'émargement figure en annexe.

1-Enquête de satisfaction

Le CIQ a donné la parole aux abonnés de sa newsletter en lançant une enquête de satisfaction en ligne le 30 octobre 2024. Les résultats ont été publiés sur le site du CIQ et sont disponibles [ICI](#). La newsletter a été diffusée à près de 830 personnes: 547 l'ont ouverte, 271 ont consulté le formulaire de sondage et 40 y ont répondu, ce qui conduit à un taux de participation proche des 15% (40/271). Pour des sondages de ce type, il s'agit d'un bon résultat. Parmi les 40 réponses, il y a celles de 6 administrateurs. Les administrateurs dans leur grande majorité n'ont donc pas répondu au sondage. C'est un sondage de satisfaction portant donc essentiellement sur un panel externe au CA qui s'offre à notre analyse.

Les résultats montrent que le CIQ ainsi que les sujets développés sur son site et la Newsletter (PNU, Plaine Nature...) sont très appréciés. Le sondage révèle aussi que nous devrions nous occuper davantage des sujets de proximité (propreté, stationnement et circulation, concertation avec la mairie...). Le CIQ qui interagit fréquemment avec la mairie par mail, lettre ou réunion thématique, est encouragé à poursuivre son effort. Il faut rappeler que la communication avec la mairie reste un exercice toujours difficile, complexe et usant. Dans

certains cas, nos demandes n'ont pas été suivies d'effets. D'autres furent prises en compte rapidement. En conclusion, une mobilisation accrue de tous les administrateurs, agissant au sein de groupes de travail dédiés apparaît comme un passage obligé si nous voulons améliorer efficacement notre communication avec la mairie et les riverains.

En vue de faire mieux connaître le CIQ et en s'inspirant de pratiques constatées dans d'autres CIQ (news lettre hebdomadaire du CIQ Pont de Béraud), il a été décidé d'augmenter la fréquence des newsletter et de diminuer le nombre de thèmes évoqués. Par ailleurs, en vue de l'assemblée générale du 1^{er} mars, il a été proposé de diffuser des flyers en janvier -février dans un lieu passant, en l'occurrence le parking de la Fabrique (avenue pierre de Coubertin) pour entamer un dialogue avec les riverains et leur faire connaître l'existence du CIQ.

2-Déambulation citoyenne du 11 janvier 2025

Dans l'attente de la réponse de la mairie à la demande de réunion sur le Parc naturel Urbain faite par les CIQ Cuques-Saint Jérôme, Cézanne-Torse et Pont de Béraud, suite au dossier transmis le 25 septembre, les CIQ concernés organisent une déambulation citoyenne à travers le PNU le 11 janvier de 14h à 17h avec inscription via Helloasso Pour l'organisation détaillée voir la [publication sur le site](#). Un échange de courriers avec la mairie est également reproduit [ICI](#).

3-Réunion avec Ménélik sur le bassin versant de la Torse.

Une visite sur le terrain a été organisée par Ménélik le 21 novembre avec en perspective une étude complète sur le bassin versant de la Torse prévue pour fin 2025- début 2026.

Cette réunion a permis de préciser notre position sur la gestion des berges érodées de la Torse en face de la ferme du Moulin qui sont dans un triste état depuis 2019. Ménélik a travaillé sur une proposition de réenrochement provisoire de cette berge d'un coût avoisinant les 30 000 € mais la version d'aménagement final, privilégiée par Ménélik actuellement, serait de réaliser un abord de rivière en pente douce devant être végétalisé. Cet agencement nécessitera de mobiliser le nouvel emplacement réservé prévu au PLUI (ER n°233), coté ferme

du Moulin. C'est à notre avis la solution à soutenir mais elle impliquerait la destruction de l'enrochement provisoire, solution à court terme proposée dans un premier temps. La solution de réenrochement provisoire, peu satisfaisante en matière de gestion des finances communales, est donc abandonnée.

A cette occasion, il est apparu évident à tous les participants qu'une simple consolidation de la barrière en bois existante complétée par des planches ou un grillage dans les parties basses des barrières est suffisante et permettrait d'enlever l'hideux grillage de protection actuellement en place.

C'est cette solution que défendra désormais le CIQ.

4- Le Plan de Prévention contre les Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF)

Le volumineux dossier du PPRIF (rapport de présentation de 114 pages et règlement de 68 pages) a été diffusé à l'ensemble du conseil d'administration. Ce projet est soumis à une enquête d'utilité publique qui se terminera le 20 décembre. Une contribution du CIQ a été préparée à ce sujet. Elle sera complétée ou amendée en tant que de besoin en fonction de la réunion publique qui aura lieu le lundi 16 décembre à l'école Daudet 3 rue du Four (Pont de Béraud).

On rappelle que dans le PLU de 2015, rien hors des contraintes sur le débroussaillage, n'est mentionné pour faire face aux risques d'incendie. Le PPRIF comble cette lacune.

La lecture du projet est rendue difficile par une classification confuse entre les points d'eau incendie répertoriés comme poteaux d'incendie ou bornes d'incendie et qualifiés d'admissibles ou de non-admissibles. Les cartes sont aussi difficiles à lire et comportent des inexactitudes.

Une partie non négligeable de notre quartier est classé en zone rouge, non défendable : parc du Grand Baret, voisinage des résidences du Nid et de l'Ecrin, les hauteurs des chemins du Marbre Noir et du Petit Castel, le vallon des Gardes. Il est rappelé que les zones rouges sont considérées « **par définition comme ne pouvant pas faire l'objet d'une défense efficace contre l'incendie** » .

Pour remédier à ce danger divers dispositifs sont préconisés dans notre quartier mais sans qu'aucune obligation soit imposée. Dans

notre quartier 3 propositions sont faites et qui concernent la maison de retraite Eléonore (mise en place d'un point incendie), le collège du Sacré Cœur (voirie et aménagement d'une aire de retournement) et le chemin du Marbre Noir (ouverture pompier normalisée).

A cet égard, le CIQ Nord-Est a relevé une forte différence de traitement entre le PPRIF d'Aix et ceux d'autres départements. Dans les Bouches du Rhône, les recommandations sont non-contraignantes, alors que dans le département du Var, elles sont au contraire contraignantes. Cette disparité qui peut constituer une rupture de l'égalité de traitement face au risque, a conduit le CIQ Nord-Est à procéder à une consultation juridique. Le conseil d'administration a validé une participation de 300€ aux frais d'avocat initiés par le CIQ Nord Est.

5-RICM

Un collectif s'est formé pour défendre les intérêts des riverains du RICM, principalement face à une mobilisation des emplacements réservés tels que précisés dans les différents POS et PNU successifs. Une pétition circule et un courrier a été adressé à Michel Braunstein. Une réponse rappelant la position du CIQ sera adressée au collectif. On rappelle qu'un représentant de ce collectif avait été invité à participer au dernier CA. Le CIQ confirme qu'il examinera positivement toute candidature au conseil d'administration de la part d'un représentant de ce collectif lors de la prochaine assemblée générale du 1^{er} mars..

6-Divers

-La métropole a engagé une opération, en collaboration avec la mairie, visant à mettre en place des stations de compostage dans les parcs et promenades de la ville qui seront gérés par des agents du service des espaces verts. Des stations seront mises en place dans le parc Jourdan début 2025. Une étude de faisabilité a été faite pour la promenade de la Torse qui devrait nous être transmise dans les meilleurs délais afin que le conseil d'administration puisse prendre position.

-A l'occasion de l'inauguration du pont d'Anthoine, Michel Braunstein a rencontré Eric Chevalier et lui a rappelé les différents courriers qui lui avaient été adressés et qui sont restés sans réponse : données sur les flux de circulation dans le RICM suite à une réunion du 18 octobre, réunion sur le PNU, dossier relatif à l'aménagement du cheminement piéton-cycliste le long de l'Oliveraie, organisation d'une réunion de préparation à la fête foraine. Eric Chevalier s'est engagé à répondre sur ces divers points et notamment à nous envoyer rapidement les données sur les flux de circulation.

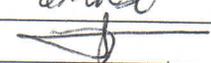
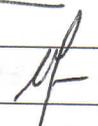
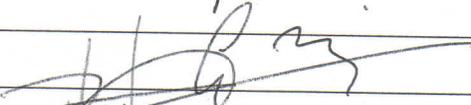
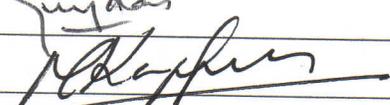
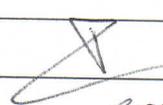
-Il a été convenu qu'un courrier serait envoyé début 2025 à notre maire faisant le point sur le bilan contrasté que le CIQ peut faire sur nos relations avec la mairie depuis son accession au poste de premier magistrat de la ville. En témoigne par exemple les déconvenues constatées s'agissant du nouveau parking Carcassonne (cf. le récent courrier envoyé à ce sujet précisant le non respect des exigences environnementales sur l'évacuation des eaux de pluie, en contradiction avec ce qui avait été annoncé par la mairie dans sa communication). Dans ce courrier, le CIQ recensera aussi toutes les demandes restées en suspens ou à venir avec une documentation appropriée. Ce document de référence nous servira aussi pour préciser les propositions que fera le CIQ dans le cadre de la future campagne électorale des municipales de mars 2026.

-La date du prochain conseil d'administration, faisant suite à notre assemblée générale du samedi 01 mars, est fixée au jeudi 20 mars 2025.

Michel Braunstein

Hubert Capes

Liste d'émargement du CA du 21/03/2024

Nom	Prénom	Signature
1. Mme ARMAND-BAROT	Françoise	
2. M. BASTIEN	Philippe	excusé
3. M. BONAIME	Yves	excusé
4. M. BRAUNSTEIN	Michel	
5. M. BUDIN	Jacques	Jacques Budin
6. M. CAPES	Hubert	
7. M. DANILO	Philippe	
8. Mme de ALEXANDRIS	Christine	
9. Mme de GUILLEBON	Delphine	
10. M. FLAUTRE	Philippe	
11. M. GUEYDAN	Claude	
12. M. KAPFERER	Michel	
13. Mme LACOUR	Anne-France	
14. Mme LAMIELLE	Gilberte	excusée
15. Mme LATZ	Arinna	
16. M. LEGALLE	Gérard	
17. M. LESPINAT	Paul	
18. M. MAGAGLI	Denis	
19. M. MARTI	Jean-Luc	
20. M. MASSAL	Eric	
21. M. MICHELOT	Jean	
22. M. PILIGIAN	Frank	
23. M. PORTAIL	Jacques	excusé
24. M. POUBLAN	Henri	excusé
25. M. TISSIER	Gilbert	
26. Mme VALENZA	Elsa	
27. M. WATTECAMPS	Franck	excusé